

Informations pratiques à l'inscription de l'organisme au BSI 2013

1. Rappel des objectifs du BSI

Enquête d'opinion interne annuelle, le baromètre social institutionnel a pour objectif depuis 2009 de connaître les perceptions et les attentes des salariés du régime général de Sécurité sociale.

2. La prestation BSI 2013 signifie...

... administrer **un questionnaire commun** à tous les organismes participants et identique au questionnaire 2012 (hormis la liste des métiers qui a été modifiée)

... avoir **la possibilité d'ajouter 6 questions locales**

... **réceptionner :**

- **les résultats de votre organisme** sous forme de tableaux et graphiques. Ce rapport comprendra les résultats complets sur l'ensemble du questionnaire et selon le profil des agents (sexe, ancienneté, niveau de classification et métier) et **indiquera des comparatifs (dont notamment les standards BVA issus de l'Observatoire du Travail).**
- **une synthèse rédigée** de 8 à 10 pages, reprenant les principaux résultats de l'organisme et complétés par des préconisations.

Le coût de cette prestation s'élève à **4 186 € TTC**.

L'Ucanss, titulaire du marché, paiera le prestataire et vous refacturera. C'est donc à l'Ucanss que vous réglerez, sur facture au mois de septembre, le coût du baromètre.

3. Les modalités pratiques pour passer commande du BSI 2013

a) Enregistrement préalable sur le site BSI

Votre organisme souhaite participer au BSI et vous n'êtes pas enregistré sur le site :

Pour vous enregistrer, vous devez aller sur le site du BSI : www.ucanss-bis.fr.

Cliquer sur le lien « [Cliquez ici](#) si vous n'êtes pas encore inscrit sur ce site ».

Une adresse mail et un mot de passe vous sont demandés au début de l'inscription. L'adresse peut-être soit générique (ex : direction@.....fr), soit dédiée à une personne qualifiée.

Cette adresse et ce mot de passe permettront à votre organisme d'accéder à son espace spécifique. Le choix de l'adresse mail est donc important pour permettre une connexion à la fois simple, mais également maîtrisée.

A la fin du processus d'inscription, ces informations vous seront confirmées par mail sur l'adresse renseignée.

Conservez bien le mail de confirmation sur lequel est mentionné votre identifiant et mot de passe.

b) Inscription au BSI 2013

Votre organisme souhaite participer au BSI et vous êtes enregistré sur le site :

Remplissez la rubrique « identifiez-vous » (dans la barre en haut du site), avec votre adresse mail et votre mot de passe.

Votre organisme est reconnu et vous devez cliquer sur l'onglet « inscription au BSI » pour procéder à l'inscription de votre organisme en remplissant les champs d'information, puis suivre les instructions.

Le nom de deux collaborateurs de l'organisme devra être mentionné **OBLIGATOIREMENT** lors de l'inscription, pour participer au BSI 2013 et vous avez la possibilité de choisir 6 unités de questions locales.

Vous trouverez sur le premier écran « inscription au BSI », le questionnaire principal, qui vous permet de prendre connaissance des thèmes abordés et la bibliothèque de questions pour compléter, avec vos questions locales choisies, le questionnaire principal. Si vous souhaitez aborder d'autres points, il est possible de rédiger vous-mêmes vos questions et BVA effectuera un contrôle, uniquement sur le libellé.

Il est donc important de choisir vos collaborateurs et vos questions locales, ce qui vous permettra de procéder à votre inscription en une seule étape.

Les informations demandées lors de l'inscription au BSI 2013 :

- 1) *Compléter ou modifier les informations de votre organisme.*
 - Coordonnées postales de l'organisme
 - Nombre de salariés en CDI dans l'organisme
 - Participation aux précédentes vagues du BSI
- 2) *Compléter ou modifier les informations concernant les interlocuteurs BSI de votre organisme*
 - Les coordonnées du directeur de l'organisme (nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone)
 - Les coordonnées des deux interlocuteurs représentant votre organisme pour l'UCANSS et BVA, pendant toute la période de mise en œuvre du BSI (nom, prénom, fonction, adresse mail et numéro de téléphone).
- 3) *Préciser l'ajout de questions locales*

Si vous choisissez d'ajouter des questions locales :
Vous pourrez choisir 5/6 questions dans une bibliothèque ou rédiger vous-même les questions. Dans ce dernier cas, nous vous invitons à joindre un fichier de vos questions, dont la rédaction devra être validée par BVA.

En validant la commande du BSI **un mail de confirmation sera automatiquement** transmis au directeur de l'organisme et aux deux interlocuteurs. Une copie de ce mail sera envoyée à l'UCANSS et BVA.

Pour officialiser votre commande, le bon que vous recevrez par mail doit être signé par le directeur de votre organisme et faxé au n° 01.45.38.83.16

Ce bon de commande signé devra être transmis au service comptabilité de votre organisme en les informant que l'UCANSS facturera la prestation en septembre 2013.

Dans ce mail, vous trouverez également les mots de passe à distribuer aux agents. (voir document « Modalités pratiques »)

Dès confirmation de votre inscription au BSI 2013, nous vous invitons à **consulter le document « Modalités pratiques »** (document à consulter et télécharger dans la rubrique « Bibliothèque documentaire » expliquant la procédure à mettre en œuvre pour la réussite du BSI dans votre organisme.

Lors de la phase l'enquête, vous pourrez consulter dans votre espace spécifique du site BSI **le suivi de votre taux de participation**.

Vous avez la possibilité de modifier les informations de votre organisme indiquées dans **la rubrique « votre organisme »**.

4. Calendrier de mise en œuvre

- les commandes des organismes se feront du 14 janvier au 8 février 2013
- les mots de passe pourront être distribués aux agents à partir du 14 mars 2013
- l'interrogation des agents se déroulera **du 18 mars au 06 avril 2013**
- téléchargement des résultats **en août 2013**

Les salariés seront interrogés, de façon anonyme et dans le respect de la plus stricte confidentialité, avec un questionnaire en ligne composé essentiellement de questions fermées.

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

Pascal Clément, chef de projet, Direction des études et carrières (DIREC).

- pclement@ucanss.fr
- 01.45.38.81.24

Ou auprès de BVA

- ucanss@bva.fr